

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

ASSURANCES SPÉCIALISÉES ENDURANCE

Avis d'octroi d'une autorisation

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), autorise à compter du 20 avril 2026, Assurances spécialisées Endurance (nom utilisé au Québec par Endurance Specialty Insurance Ltd) à exercer au Québec l'activité d'assureur dans les catégories suivantes :

assurance de biens	assurance automobile
assurance des chaudières et des machines	assurance contre l'incendie
assurance cautionnement	assurance de responsabilité
assurance contre le détournement	assurance aviation
assurance maritime	

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation en vertu des articles 30 et suivants de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Le fondé de pouvoir au Québec de l'assureur est :

Dominique Boisvert
Laverly, de Billy, LLP
4000-1, Place Ville-Marie
Montréal (Québec) H3B 4M4

Le siège de l'assureur est situé au :

Waterloo House
100 Pitts Bay Road
Hamilton (Pembroke)
HM08 Bermuda

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

<https://autorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 23 avril 2026